

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : INTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Préfecture de X
Directions départementales interministérielles
Secrétariat général commun préfiguration

X, le

Note pour M. le Préféréteur du secrétariat
général commun

Objet: la réforme territoriale de l'état et la création de secrétariat
général commun.

- Références:
- Circulaire du 24 juillet 2018 relative à l'organisation territoriale des services publics.
 - Décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration
 - Circulaire du 12 juin 2015 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'état.
 - Circulaire du 2 août 2015 relative à la constitution de secrétariats généraux communs aux préfetures et aux directions départementales interministérielles.
 - Décret n° 2020-33 du 7 février 2020 relatif à l'organisation et aux missions des secrétariats généraux communs départementaux.

Pièces jointes : - bilan technique

- dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents.

En France, l'Etat a un rôle prépondérant qu'il exerce notamment, grâce à une organisation déconcentrée, comme le rappelle le décret du 7 mai 2015. Afin de continuer à exercer au mieux ses missions de service public, une relance de la déconcentration s'avère nécessaire et prend forme avec la réforme territoriale de l'Etat. Dans ce cadre sont nés les secrétariats généraux communs. Ainsi, lors de votre prise de parole à la réunion des directeurs, il serait intéressant de s'attarder sur les enjeux de la réforme territoriale et sur la mise en place de secrétariats généraux communs.

Donc vous seront présentés, dans un premier temps, les enjeux de la réforme territoriale (I) et dans un second temps, la mise en place du secrétariat général commun des services départementaux (II).

I - les enjeux de la réforme territoriale de l'Etat.

La réforme territoriale poursuit plusieurs objectifs (A), auxquels participe la création d'un secrétariat général commun (B).

A - les objectifs de la réforme territoriale de l'Etat.

Afin de relancer la déconcentration et de réorganiser l'administration, pour permettre à l'Etat de remplir ses missions de service public, le Premier ministre, dans la circulaire du 24 juillet 2018, énumère trois objectifs majeurs.

Le premier objectif est de permettre davantage de souplesse et de modularité dans l'organisation des services.

Le deuxième objectif est d'approfondir la déconcentration.

Le troisième objectif est de rechercher de nouvelles mutualisations de moyens entre services.

Plus précisément, la volonté posée par le rapprochement des directions départementales interministérielles (DDI) avec les services de préfecture, également de développer les coopérations départementales. Quant aux mutualisations, elles permettent de rationaliser les moyens de fonctionnement. Elles peuvent jouer sur le plan immobilier et budgétaire. Ceci n'est pas sans impact sur le rôle des ressources humaines.

C'est au préfet de région, en lien avec les préfets de départements, de proposer une organisation des fonctions support, afin d'accroître l'efficacité et de faciliter la démarche de déconcentration de l'acte de gestion. Il peut s'appuyer sur la création d'un secrétariat général commun.

B. La création d'un secrétariat général commun.

La création d'un secrétariat général commun (SGC) aux directions départementales interministérielles et aux préfectures, permet la mise en place d'une gestion plus déconcentrée des moyens de fonctionnement. Le but étant de rapprocher la décision du besoin et de faciliter la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'état.

Pour rappel, il existe trois principes directeurs d'organisation des SGC. Le premier principe est le caractère interministériel du SGC. Le deuxième principe est celui d'une gouvernance collégiale autour du préfet de département. Et le troisième principe est le maintien de la capacité des directeurs à piloter leur service, d'exécuter leurs missions en leur conférant une autonomie fonctionnelle sur le SGC.

Le périmètre des missions du SGC est départemental. Le SGC fournit aux directeurs départementaux l'appui nécessaire au pilotage et au management de leur structure.

Actuellement, la phase de configuration court toujours. Elle a débuté le 15 septembre 2019, par votre désignation en tant que configurateur et prendra fin avec la création du SGC, le 1^{er} janvier 2021.

Actuellement en phase de configuration, un certain nombre d'actions concrètes ont été mises en place.

II - la mise en place du SGC des services départementaux.

La mise en place des SGC présente des éléments concrets au niveau des ressources humaines (A), de l'immobilier (B) et du budget (C).

A - En matière budget des ressources humaines.

Concernant les missions relevant du management de proximité, elles restent exécutées par les directeurs départementaux et ne sont pas intégrées aux SGC.

Au niveau de la gestion des services, à compter du 1^{er} janvier 2021, les emplois de fonctions support seront intégrés au nouveau programme budgétaire fusionné fusionné dans le cadre du projet de loi de finances pour 2020. Sachant, qu'avec la crise sanitaire la mise en place a été repoussée.

B - En matière immobilière.

L'objectif est d'optimiser l'occupation du patrimoine par les administrations, de simplifier l'accès des usagers aux services et de fournir aux agents le cadre le plus efficace à l'exercice de leur activité.

C - En matière budgétaire.

Afin d'obtenir des gains de performance, les programmes budgétaires 333 " Moyens mutualisés des administrations déconcentrées " et 307 " Administration territoriale de l'Etat " , ont été fusionnés. Leur effectivité date du 1^{er} janvier 2020.

Le responsable de ce nouveau programme est le secrétaire général du ministère de l'intérieur et au niveau déconcentré, les SGAR sous l'autorité du préfet de région.

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : BASTIA

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : INTERNE

Epreuve : CAS PRATIQUE

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Je vous propose en pièce jointe deux documents afin d'étayer et d'illustrer les propositions concrètes. Le premier document est un bilan de mi-parcours et le second document, un dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents.

Bilan à mi-parcours:

Rappelons que la création du SGC a été repoussée au 1^{er} janvier 2021.

Les éléments suivants ont été définis par le préfigurateur et ont été transmis au préfet :

- Les missions du SGC
- Les liens avec l'équipe de direction et les services
- Un contrat de service
- Les règles de fonctionnement de la structure de gouvernance
- Un organigramme
- Les fiches de poste et les modalités d'affectation des agents.
- Les responsables des services du SGC.

De plus, des propositions, issues de groupes de travail, ont abouti concernant :

- Les ressources humaines
- L'immobilier
- Le budget et la comptabilité
- L'informatique
- ~~La~~ mutualisation
- L'organisation.

Les groupes de travail continuent d se réunir pour apporter d'éventuelles améliorations et réfléchir à d'autres mutualisations possibles.

Dépliant d'informations RH à destination de l'ensemble des agents.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le SGC verra le jour.

Vous trouverez dans ce dépliant un certain nombre d'informations afin de vous familiariser avec cette nouvelle organisation et pour répondre à vos questionnements quant aux ressources humaines.

D'abord, les fonctionnaires travaillant dans un SGC départemental, sont régis par les dispositions statutaires applicables au corps auxquels ils appartiennent.

Les actes relatifs à la situation individuelle peuvent être délégués aux préfets de département par arrêté conjoint du ministre de l'intérieur et des ministres intéressés, à l'exception des actes soumis à l'avis préalable de la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps ou cadre d'emplois auquel ils appartiennent.

Ensuite, vous serez accompagné dans l'évolution de vos missions.

Des conseillers mobilité seront à votre disposition. Vous pourrez faire un point sur votre situation professionnelle et le cas échéant formaliser un projet de mobilité ou de reconversion professionnelle. Un coaching individuel sera également possible, sur demande et après étude du dossier. Une adaptation au cas par cas de la situation sera mise en place pour faciliter la mobilité géographique et l'accompagnement de votre famille.

Enfin, sont prévues des actions de formation pour vous accompagner dans l'évolution des métiers et la montée en compétences.

Les formations en distanciel seront privilégiées le temps de la crise sanitaire. Puis des formations en présentiel seront déployées, de même que le co-développement.

Au verso du dépliant, vous trouverez les coordonnées des personnes susceptibles de vous informer et de répondre à vos interrogations.

